

Paris, le 16 décembre 2015

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) met en garde le public contre les offres frauduleuses au crédit

Les propositions de crédit à caractère frauduleux, notamment au crédit entre particuliers, se multiplient sur internet. De nombreuses annonces faisant la promotion de crédits à des conditions très avantageuses sont publiées sur internet (réseaux sociaux, blogs ou forums, voire site web complet). Il est très facile d'obtenir rapidement une proposition de crédit, soit par l'envoi d'un courriel soit en répondant à l'un des courriels que l'on peut recevoir sans avoir fait une quelconque démarche. Après un ou plusieurs contacts en vue de constituer le dossier, les fraudeurs demandent l'envoi d'une somme d'argent destinée à couvrir des frais. Une fois l'argent envoyé, la victime n'a plus de nouvelles de son contact ou est de nouveau invitée à verser de l'argent sous un nouveau prétexte (déblocage du prêt, frais divers...), sans plus de résultat.

Pour rendre la proposition de crédit plus « crédible », des adresses de messagerie ou des sites aux noms « rassurants », avec des noms commerciaux d'emprunt, utilisant le nom d'entreprises réelles ou proches de celles-ci, peuvent être utilisées.

L'ACPR a identifié des sites Internet et entités qui proposent des crédits sans y être autorisés. Elle en publie une liste ci-dessous. Attention, cette liste n'a pas vocation à être complète. Les sites peuvent évoluer très rapidement. Si le nom d'un site ne figure pas sur la liste, cela ne signifie pas pour autant qu'il est autorisé à proposer des crédits.

Liste de sites Internet et entités identifiés par l'ACPR comme proposant des crédits sans y être autorisés (mise à jour le 29/03/2016) :

- www.accord-particuliers.com / Accord Particuliers
- aidefinancial-investissement-cp.puzl.com / GROUPE FINANCIAL & INVESTISSEMENT
- www.charest-finance.com / Charest Finance
- www.charretierfinance.com / Charretier Finance
- www.company-partenariat-investissement.com / Company Partenariat Investissement
- www.europretrapide.com / Euro Prêt Rapide
- gautier-finance.fr / Gautier Finance
- sites.google.com/site/creditloyal
- sites.google.com/site/creditdunion
- www.habitat-credit.com / Habitat Crédit
- help-loan.livesthost.fr/ / Help Loan
- www.iss-finance.com / ISS Finance
- www.lacroixfinance.co / Lacroix Finance

- www.latour-finances.fr / LATOUR FINANCES
- www.particulier-credits.fr / Particulier Crédits
- pret-sans-frais.com / OIE Finance Crédit
- www.rapides-credits.com / Rapides Crédits

L'ACPR recommande de ne surtout pas répondre aux sollicitations de ces sites.

Comment reconnaître une offre frauduleuse de crédit ?

Les prêts sont proposés à des conditions très avantageuses : sommes prêtées élevées, taux d'intérêt très faible, durées de remboursement particulièrement longues.

Les conditions d'octroi sont très souples : aucune condition de revenus ni aucune garantie ne sont généralement exigées, délai de disponibilité des fonds très court (24 ou 48 h).

De l'argent est rapidement demandé, très souvent via un service de transfert d'argent international, pour couvrir de supposés frais (frais de dossier, d'assurance, d'authentification, de légalisation, frais administratifs, de transfert, de décaissement, etc.).

Comment se protéger des offres frauduleuses de crédit ?

Vérifiez que votre interlocuteur est autorisé à proposer du crédit :

- Une entreprise qui propose un crédit doit obligatoirement disposer d'un agrément.

Avant de répondre à toute proposition commerciale, nous vous conseillons de consulter le [registre des agents financiers agréés](#) (entreprises françaises et étrangères, autorisées à exercer des activités financières en France).

- La proposition peut aussi émaner d'un intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement ou d'un intermédiaire en financement participatif (pour les prêts entre particuliers).

Pour vérifier si l'intermédiaire est bien autorisé à exercer son activité en France, vous pouvez consulter [le site Internet de l'ORIAS](#), organisme chargé de tenir le registre des intermédiaires.

Si l'entreprise ou la personne qui propose un crédit ne figure pas sur l'un de ces deux registres, nous vous conseillons de ne pas répondre à la proposition commerciale.

Ayez les bons réflexes :

- Ne communiquez pas vos coordonnées et données personnelles ;
- Ne fournissez aucun document personnel (pièce d'identité, bulletin de salaire, justificatif de domicile, relevé d'identité bancaire (RIB), etc.) ;
- Ne versez aucune somme d'argent pour l'obtention d'un prêt ou le déblocage des fonds.

Il est interdit à toute personne physique ou morale qui apporte son concours, à quelque titre que ce soit, à l'obtention d'un prêt d'argent, de percevoir une somme d'argent avant le versement effectif des fonds prêtés.

La meilleure recommandation qui puisse être donnée est de faire preuve de bon sens et de se méfier des offres trop alléchantes.

Si vous avez été victime d'une offre frauduleuse de crédit

Si vous avez subi un préjudice, déposez une plainte dans les meilleurs délais. Vous pourrez recevoir des conseils auprès de la plate-forme INFO ESCROQUERIES en appelant le 0 805 805 817 (service et appel gratuits du lundi au vendredi de 9h à 18h30).

Vous pouvez également signaler les mauvaises pratiques à :

- la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) au 3939 (coût moyen : 0,15 € / minute) ;
- l'ACPR en remplissant [le formulaire de transmission d'information](#) (secteur bancaire) sur le site acpr.banque-france.fr ;
- le [portail officiel de signalement du Ministère de l'intérieur](#)
- la plate-forme [Signal Spam](#) en vous inscrivant gratuitement si vous avez été sollicité par un courriel.

À propos de l'ACPR : Autorité administrative indépendante adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution est en charge de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et d'assurance dans l'intérêt de leurs clientèles et de la préservation de la stabilité du système financier.